Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Succession maison en indivision

Par Barbara

Bonjour,

Nous sommes, ma mère, mon frère et moi-même propriétaires en indivisions de la maison que notre mère occupait avant d'être placée sous tutelle et en Hepad suite à un alzeimer (Juste pour poser le cadre).

Mes questions sont les suivantes:

Lors du départ de notre mère, comment cela se passera-t'il en terme de frais de succession?

Si mon frère décidait de racheter la maison (donc nos quote-parts, du vivant de notre mère), quel est le montant des frais de notaire, et suis-je en droit de demander un montant inférieur à celui des parts de notre mère (Pour la même quote-part)?

Enfin, la quote-part de mon frère, en cas de rachat de la maison par lui, peut-elle être considérée comme "apport" lors de la négociation de credit auprès de sa banque?

Merci par avance pour vos réponses